Nº de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 1 de 10

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE l'AHQ-ARQ À ÉNERGIR

PROCESSUS DE CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE

- **1. Références :** (i) B-0004, page 2, lignes 7 et 8;
 - (ii) B-0004, page 3, ligne 6.

Préambule :

- (i) « Depuis son approbation initiale, <u>onze rencontres</u> de consultation réglementaires ont eu lieu et près d'une quarantaine de sujets ont été discutés, impliquant différentes sphères de l'entreprise. » (Nous soulignons)
- (ii) « (6) L'utilisation de formulaires de positionnement lorsque jugé utile; »

Demande:

1.1 Lors des onze rencontres dont il est question à la référence (i), veuillez indiquer le nombre de fois où l'utilisation de formulaires de positionnement dont il est question à la référence (ii) a été jugée utile.

N° de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 2 de 10

PROJETS D'INTRAGAZ ET PROJET D'ÉNERGIR

2. Références : (i) B-0020, page 4, lignes 1 à 22;

(ii) B-0020, page 5, ligne 7, à page 6, ligne 2.

Préambule :

- (i) « Les détails des deux projets d'Intragaz sont disponibles dans le dossier de la demande d'investissement, R-4157-2021, déposée le 23 avril 2021. Sommairement, ces projets consistent à :
 - Site du Pointe-du-Lac :
 - Ajout d'un compresseur; remplacement d'équipements; raccordement de 6 puits existants; ajout de capacité sur certaines conduites; réduction des pertes de charge,
 - Augmentation du volume utile de 1 10⁶m³, passant de 36,6 10⁶m³ à 37,6 10⁶m³,
 - o Amélioration de la capacité d'injection,
 - Augmentation de la capacité maximale de retrait en service ferme considérée au plan d'approvisionnement pour répondre à la demande de pointe de 1,6 10⁶m³/jour (60,6 TJ/jour) à 2 10⁶m³/jour (75,78 TJ/jour);
 - Site de Saint-Flavien :
 - Ajout d'un compresseur à moteur électrique et de sa sousstation électrique connexe; remplacement d'équipements; ajout de filtration; modification du profil de retrait afin de répondre à la demande de pointe,
 - Augmentation de la capacité maximale de retrait considérée au plan d'approvisionnement pour répondre à la demande de pointe de 1,52 10⁶m³/jour (57,6 TJ/jour) à un maximum de 2,4 10⁶m³/jour (90,9 TJ/jour), mais dont seulement 1,75 10⁶m³/jour (66,3 TJ/jour) serait disponible sans un investissement d'Énergir pour installer une deuxième conduite en parallèle à la conduite existante entre Saint-Nicolas et le site de Saint-Flavien. » (Nous soulignons)
- (ii) « La principale caractéristique d'intérêt pour Énergir et sa clientèle est l'augmentation des capacités maximales de retrait identifiées à la ligne 2 des tableaux 2 et 3. En effet, compte tenu de la façon dont est calculé l'apport de la capacité de retrait des sites d'Intragaz à la capacité totale des outils requis pour répondre à la demande de pointe, l'augmentation de 630 10³m³/jour (23

872 GJ/jour) de la capacité de retrait en service ferme permet d'abaisser d'autant les besoins marginaux pour la pointe. Étant donné les déficits anticipés pour les années 2023-2024 et 2024-2025 de 1 364 10³m³/jour (51,1 GJ/jour) et de 1 446 10³m³/jour (54,2 GJ/jour) respectivement, l'investissement d'Intragaz permettrait de couvrir environ la moitié de ces déficits. »

Demandes:

- 2.1 Veuillez expliquer pourquoi l'augmentation des capacités maximales de retrait est la « <u>principale</u> caractéristique d'intérêt pour Énergir et sa clientèle » en la comparant aux autres caractéristiques soulignées au préambule de la référence (i).
- 2.2 Veuillez qualifier et quantifier l'effet et l'intérêt pour Énergir et sa clientèle de chacune des caractéristiques suivantes des projets d'Intragaz mentionnées à la référence (i) :
 - la réduction des pertes de charge au site de Pointe-du-Lac;
 - l'augmentation du volume utile au site Pointe-du-Lac;
 - l'amélioration de la capacité d'injection au site Pointe-du-Lac;
 - la modification du profil de retrait au site de Saint-Flavien.
- **3. Références :** (i) B-0020, pages 9 et 10, tableaux 3 et 4;
 - (ii) B-0020, pages 15 et 16, tableaux 6 et 7.

Préambule :

- (i) Les tableaux 3 et 4 présentent les résultats de l'analyse de la valeur à court terme des projets d'Intragaz, basés sur le scénario de base.
- (ii) Les tableaux 6 et 7 présentent les résultats de l'analyse de la valeur à long terme du projet d'Énergir, basés sur le scénario de <u>base</u>.

Demande:

3.1 Veuillez fournir l'équivalent de chacun des quatre tableaux des références pour le scénario <u>favorable</u> et pour le scénario <u>défavorable</u>.

4. Références : (i) B-0031, page 68, lignes 6 à 13;

(ii) R-4119-2020, B-0128, page 22, réponse 11.6.

Préambule:

- (i) « Sur l'horizon du plan d'approvisionnement, les caractéristiques physiques du site de Saint-Flavien demeurent les mêmes, mais Énergir compte y avoir recours différemment à partir de l'année 2023-2024. En effet, après discussions avec son fournisseur Intragaz, Énergir compte utiliser le réservoir de Saint-Flavien pour répondre à la demande de pointe de la clientèle, plutôt que de l'utiliser dans un mode « passif » comme elle l'a fait depuis la mise en service du site. À cette fin, Énergir compte sur l'approbation de la Régie pour deux demandes d'investissements à venir : l'une par Intragaz et l'autre par Énergir. Ces investissements permettront à la clientèle de bénéficier d'économies substantielles, comme démontré à la pièce Énergir-H, Document 5. » (Nous soulignons)
- (ii) «
- 11.6 Relativement à la référence (i), veuillez décrire, notamment en termes de fréquence et de temps de préavis, la flexibilité offerte à Énergir, au site de Saint-Flavien, pour modifier les dates de début et de fin des retraits, ainsi que la période d'interruption pour la période des Fêtes, en fonction des besoins des clients découlant principalement des prévisions de température.

Réponse :

Le site de Saint-Flavien ne donne pas à Énergir autant de flexibilité que le site de Pointedu-Lac en raison de se caractéristiques géologiques. Lorsque l'hiver est débuté, Intragaz évalue la possibilité de répondre aux demandes d'ajustement d'Énergir, ainsi que l'impact sur le profil pour le reste de l'hiver au cas par cas. Les délais varient en fonction de la demande et peuvent aller jusqu'à quelques jours.

Le tableau suivant présente les fenêtres de nomination dont Énergir dispose pour moduler les retraits en cours de journée au site de Saint-Flavien.

Fenêtres de nomination

Nominations effectuées	Effectives
Du lundi au jeudi entre 7h30 et 16h00 (sauf les jours fériés)	À partir de 10h00 HNE, la journée gazière suivante
Du lundi au jeudi entre 7h30 et 16h00 (sauf les jours fériés)	La même journée gazière
Le vendredi entre 7h30 et 16h00 (sauf jours fériés)	Jusqu'au lundi ou prochain jour ouvrable

N° de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 5 de 10

Demandes:

- **4.1** Veuillez élaborer sur le changement d'utilisation du réservoir Saint-Flavien dont il est question à la référence (i) en fournissant un exemple pour illustrer ce changement de mode par rapport au mode « *passif* ».
- **4.2** Veuillez indiquer ce qui a motivé ce changement de mode et quantifier son bénéfice pour la clientèle d'Énergir.
- 4.3 Veuillez expliquer pourquoi Énergir ne pourrait pas procéder à ce changement de mode dès l'année 2021-2022.
- **4.4** Veuillez mettre à jour la réponse fournie à la référence (ii) afin de tenir compte du changement de mode mentionné à la référence (i).

Nº de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 6 de 10

HAUSSE TARIFAIRE

5. Référence : (i) B-0029, page 4, lignes 18 à 27, et page 5, tableau 1;

(ii) B-0104, page 5, lignes 12 à 16;

(iii) B-0104, page 6, lignes 7 à 14.

Préambule :

(i) « Afin de réduire l'impact de la hausse anticipée à la Cause tarifaire 2021-2022, Énergir a évalué <u>différentes options de nivellement</u> et a intégré au présent dossier des mesures de mitigation permettant d'étaler ces variations tarifaires sur les années 2021-2022 à 2023-2024 afin de réduire l'impact tarifaire au présent dossier.

Ces mesures, présentées à la pièce Énergir-K, Document 4, proposent de revoir la période d'amortissement de trois CFR, soit ceux liés aux trop-perçus et aux manques à gagner au service de transport, aux cotisations d'impôt et aux écarts de prévision liés aux avantages sociaux futurs.

L'application de ces mesures permet à Énergir de présenter une hausse globale pour l'ensemble des services visés au dossier tarifaire 2021-2022 de 17,58 %, plutôt que 23,24 %, comme le démontre le tableau suivant :

TABLEAU 1
IMPACT TARIFAIRE 2021-2022

Service	Variation tarifaire initiale	Variation tarifaire proposée au présent dossier	Écart
	(%)	(%)	(%)
Fourniture (inventaires)	↓ 4,49	↓ 4,49	-
SPEDE (inventoires)	↓ 1,51	↓ 1,51	-
(inventaires)			
Distribution	↑ 20,80	↑ 16,62	↓ 4,18
Transport	↑ 48,81	↑ 32,04	↓ 16,77
Équilibrage	↑ 6,54	↑ 6,54	-
TOTAL	↑ 23,24	↑ 17,58	↓ 5,66

- (ii) « La hausse prévue au service d'équilibrage est de 6,54 %, soit 8,6 M\$. <u>Aucune</u> mesure d'étalement n'est proposée à ce service. Les principaux éléments d'écarts sont les suivants :
 - La hausse des coûts de transport fonctionnalisés au service d'équilibrage, expliquée à la pièce Énergir-G, Document 1, à la section 1.4 (+20,4 M\$); compensée par
 - La baisse des manques à gagner à récupérer au service d'équilibrage (-10,1 M\$). » (Nous soulignons)
- (iii) « Plus précisément, Énergir propose, de manière exceptionnelle et uniquement pour l'exercice 2021-2022 :
 - le prolongement, d'un an à <u>trois ans</u>, de la période d'amortissement du CFR relatif à l'écart budgétaire lié aux ASF;
 - le prolongement, d'un an à trois ans, de la période d'amortissement du CFR lié aux trop-perçus/manques à gagner du service de transport; ainsi que
 - l'amortissement de la totalité du solde résiduel à remettre aux clients du CFR lié aux cotisations d'impôts. » (Nous soulignons)

Demandes:

- **5.1** Veuillez fournir le calcul détaillé des valeurs apparaissant aux lignes « *Distribution* » et « *Transport* » du tableau 1 de la référence (i).
- 5.2 Veuillez décrire toutes les « différentes options de nivellement » évaluées par Énergir et mentionnées à la référence (i) en fournissant pour chacune un tableau du même format que le tableau 1 de la référence (i).
- Veuillez expliquer pourquoi Énergir ne propose aucune mesure d'étalement pour le service d'équilibrage comme il le mentionne à la référence (ii)
- Veuillez fournir un tableau du même format que le tableau 1 de la référence (i) sur l'impact tarifaire 2021-2022 correspondant au scénario suivant :
 - l'étalement sur <u>cinq ans</u> du service d'équilibrage dont il est question à la référence (ii);
 - le prolongement, d'un an à <u>cinq ans</u>, de la période d'amortissement du CFR relatif à l'écart budgétaire lié aux ASF dont il est question à la référence (iii);
 - le prolongement, d'un à <u>cinq ans</u>, de la période d'amortissement du CFR lié aux trop-perçus/manques à gagner du service de transport dont il est question à la référence (iii); ainsi que
 - l'amortissement de la totalité du solde résiduel à remettre aux clients du CFR lié aux cotisations d'impôts, tel que prévu à la référence (iii).

Nº de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 8 de 10

PRÉVISION DES LIVRAISONS

- **6. Références**: (i) B-0031, page 41, lignes 9 à 12;
 - (ii) B-0031, page 42, tableau 14;
 - (iii) B-0031, page 42, ligne 1, à page 43, ligne 3.

Préambule:

(i) « Le Tableau 14 présente l'écart entre la prévision des livraisons annuelles pour le scénario de base établie au moment de la Cause tarifaire 2020-2021 (3 157,2 10⁶m³) et la révision volumétrique <u>4/8 2021 (3 154,1 10⁶m³)</u>. Les volumes associés aux différentes catégories représentent une variation par rapport aux volumes de l'année précédente. » (Nous soulignons)

(ii)

Tableau 14 Écarts de livraisons au marché grandes entreprises Cause tarifaire 2020-2021 *vs* Révision volumétrique 4/8 2021

DESCRIPTION		Prévision Cause 2021	Révision 4/8 2021
Г		10 ⁶ m³	10 ⁶ m³
1	Livraisons au 30 septembre 2020 (après interruptions)	3 142,4*	2 920,4 **
2	Interruptions	4,4	1,1
3	Continu D ₄		
4	Interruptible D ₅	4,4	1,1
5	Livraisons au 30 septembre 2020 (avant interruptions)	3 146,9	2 921,6
6	Pertes liées à l'efficacité énergétique	(31,5)	(28,9)
7	Continu D ₄	(25,0)	(20,0)
8	Interruptible D ₅	(6,5)	(8,9)
9	Gains (pertes) face à la concurrence	(47,7)	(21,4)
10	Continu D ₄	(39,5)	(26,3)
11	Interruptible D ₅	(8,2)	4,9
12	Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	(1,7)	227,8
13	Continu D ₄	(0,8)	228,2
14	Interruptible D ₅	(0,9)	(0,4)
15	Fluctuations de production	100,3	(17,5)
16	Continu D ₄	107,0	41,0
17	Interruptible D ₆	(6,7)	(58,4)
18	Migration des clients entre les tarifs D ₁ , D ₃ , D _M et D ₄ , D ₅	3,4	9,3
19	Continu D ₄	3,2	7,7
20	Interruptible D ₅	0,2	1,5
21	Nouvelles ventes	17,9	15,2
22	Continu D ₄	17,9	15,2
23	Interruptible D ₅		
24	Gaz d'appoint concurrence	(20,5)	3,3
25	Continu D ₄	-	
26	Interruptible D ₅	(20,5)	3,3
27	Impact du 29 février	(9,7)	(9,7)
28	Continu D ₄	(8,7)	(8,5)
29	Interruptible D ₅	(1,0)	(1,2)
30	Livraisons anticipées au 30 septembre 2021 (avant interruptions)	3 157,2	3 099,7
31	Interruptions nettes	10,8	(1,3)
32	Continu D ₄		
33	Interruptible D ₅	10,8	(1,3)
34	Livraisons anticipées au 30 septembre 2021 (après interruptions)	3 168,0	3 098,4

Note : L'addition des volumes peut occasionner des écarts en raison des arrondis.

^{*} Livraisons anticipées 2020, Révision budgétaire 4/8 2020 (R-4119-2020, B-0113, Énergir-H, Document 1, p. 45, Tableau 18, ligne 1)

^{**} Livraisons réelles 2020 (R-4136-2020, B-0047, Énergir-9, Document 1, p. 1, lignes 12 et 24, colonne 5) et incluant les volumes

Nº de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 9 de 10

(iii) « Au 30 septembre 2020, les livraisons réelles avant interruptions sont inférieures de 222,3 10⁶m³ à celles prévues lors de la Cause tarifaire 2020-2021. Cet écart s'explique principalement par l'effet de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires sur l'économie. Au 30 septembre 2021, les livraisons prévues avant interruptions lors de la révision volumétrique 4/8 2021 resteront inférieures par rapport aux livraisons établies dans le cadre de la Cause tarifaire 2020-2021 (3 157,2 10⁶m³ vs 3 099,7 10⁶m³), mais l'écart sera moins important qu'en 2020 puisqu'il ne sera plus que de 57,5 10⁶m³. » (Nous soulignons)

Demandes:

- 6.1 Veuillez concilier la valeur de 3 154,1 10⁶m³ apparaissant à la référence (i) et le tableau de la référence (ii) où l'on ne retrouve pas cette valeur.
- 6.2 Veuillez indiquer la provenance de la valeur de 222,3 10⁶m³ de la référence (iii), à partir des valeurs apparaissant au tableau de la référence (ii).
- **7. Référence**: B-0031, page 44, ligne 16, à page 45, ligne 4.

Préambule :

« Dans une moindre mesure, les impacts des variables « Économies d'énergie hors programmes » ont été revus à la baisse à la suite d'une <u>révision méthodologique</u>. Par ailleurs, les faibles baisses de volumes attribuables à l'ancienne variable « Énergies nouvelles » ont été intégrées à la variable « Économies d'énergie hors programme » dans le Tableau 15. » (Nous soulignons)

Demande:

7.1 Veuillez décrire la « *révision méthodologique* » mentionnée à la référence et quantifier son impact sur la prévision.

Nº de dossier : R-4151-2021

Demande de renseignements n° 1 de l'AHQ-ARQ à Énergir

Page 10 de 10

8. Références : (i) B-0031, page 52, lignes 21 à 28;

(ii) R-4119-2020, pages 5 et 6, réponses 3.1 et 3.2.

Préambule :

- (i) « **Pertes et variations**: Il existe un lien significatif entre la croissance économique et le niveau de pertes et variations de consommation générées par la clientèle d'Énergir. Chaque année, les volumes sont réduits d'une portion plus ou moins grande en raison de faillites ou de réductions de production par exemple. <u>Les prévisions de pertes et variations sont notamment établies à l'aide d'une régression linéaire en fonction du PIB. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la croissance économique est élevée, moins les pertes subies sont importantes. <u>La croissance du PIB québécois prévue pour 2022 est de 4,86 %, amenant une hausse des livraisons estimée à 110,2 10⁶m³. » (Nous soulignons)</u></u>
- (ii) Énergir fournit les valeurs servant au calcul des pertes et variations pour 2021.

Demandes:

8.1 De la même façon qu'à la référence (ii), veuillez fournir les valeurs ayant servi au calcul de la hausse des livraisons estimées à 110,2 10⁶m³ dont il est question à la référence (i).